

SAINT- CHAMOND

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE DE RESIDENCE D'ARTISTES 2021-2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Compagnie Voltaïk

Forme juridique : Association loi 1901

Adresse : 25 B rue Romain Rolland – 69200 Vénissieux

Représentée par Monsieur Jérôme Quaquin en sa qualité de Président

N° de SIRET : 805 123 502 000 25

Code APE : 9001Z

N° licences de spectacle : 2-1095335 / 3-1095336

D'UNE PART,

ET :

Commune de Saint-Chamond

Avenue Antoine Pinay - CS 80148 – 42403 Saint-Chamond

Représentée par Monsieur Axel DUGUA, en sa qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 4 décembre 2023.

N° de SIRET : 214 202 079 00015

Code APE : 8411Z

Licences de spectacle : L-D-2021-006525 / L-D-2021-00717 / L-D-2021-000716

D'AUTRE PART.

PREAMBULE :

Le présent avenant s'inscrit dans le cadre de la convention triennale 2021-2023 du 9 février 2021.

La ville de Saint-Chamond mène une politique de résidences d'artistes qui vise à soutenir la création et à assurer une présence artistique forte sur le territoire.

Depuis janvier 2021, la ville accueille en résidence la compagnie Voltaïk (danse) pour toucher le public le plus large possible et favoriser un égal accès à la culture pour tous.

Dans un cadre exceptionnel, la ville souhaite renouveler l'accueil en résidence de la compagnie Voltaïk pour l'année 2024. Ce renouvellement s'inscrit dans le contexte post Covid.

Le présent avenant formalise l'accord intervenu entre les parties pour l'année 2024.

ARTICLE 1 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention signée le 9 février 2021 est prolongée d'une année pour se terminer le 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : PROGRAMME 2024 DES ACTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES CONSTITUTIVES DE LA RESIDENCE

1 – ACTIVITES DE CREATION

Résidence de création

Apport en coproduction pour le travail de création de la compagnie autour de la reprise du spectacle « Tempus ». Mise à disposition d'un équipement municipal dédié au spectacle vivant et équipé, avec possibles rencontres publiques (répétition publique, sortie de résidence...).

Période 1 : Du 2 au 5 avril 2024 – Lieu : salle Aristide Briand, sous réserve de disponibilité, ou autre équipement municipal

Période 2 : à définir Automne 2024 (à définir)

Durée : 3 semaines maximum

Salaires et transport inclus dans le budget.

Prise en charge de la Commune : Hébergement pour 7 personnes maximum.

Format précis à construire, avec engagement délimité des 2 parties.

2 – ACTIVITES DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Formation à destination des formateurs et des enseignants du primaire et du secondaire

Transmission d'outils pédagogiques autour de la pratique de la danse

Durée : 1 journée de 4h et 6h (3 x 2h) d'accompagnement à la mise en œuvre dans les classes

Dates : automne 2024 (à définir)

Lieu : établissement scolaire ou équipement municipal (à définir)

Salaires, transport et hébergement inclus dans le budget

Prise en charge de la Commune : repas de midi pour le(s) intervenant(s)

Ateliers de pratique artistique à destination des amateurs

Création d'un adapté de la pièce « Tempus »

Ateliers réguliers dispensés sur le temps périscolaire ou scolaire, à destination des amateurs répartis comme suit :

De septembre à décembre 2024 : 36 heures

Lieu : à définir

Salaires, transport et hébergement inclus dans le budget

Stage Breakdance Multisports Olympiades - Les ateliers d'été pour la jeunesse

Ateliers de pratique artistique Hip-Hop visant à favoriser l'expression de chacun par le corps avec la Direction du développement sportif et les centres sociaux.

Nombre d'heures : 12 heures (4 jours x 4 h)

Période : Du 15 au 18 Juillet 2024

Format : Stage / ateliers

Lieu : Structure municipale de Saint-Chamond

Salaires, transport et repas inclus dans le budget

Atelier Echos avec le conservatoire

Atelier « Looper, présentation et pratique » avec Diane pour les élèves du conservatoire.

Durée : 1 atelier de 3h

Date : 1^{er} trimestre 2024 - à définir

Lieu : Conservatoire

Salaires, transport, repas et hébergement inclus dans le budget

3 – ACTIVITES DE DIFFUSION – REPRESENTATIONS ET SPECTACLES

Soirée de lancement de la saison 2024/2025

Petites formes présentées dans le cadre de la soirée du lancement de la saison culturelle 2024/2025

Date : mercredi 29 mai ou mercredi 5 juin 2024 (à définir)

Lieu : Salle Aristide Briand, Cour d'Honneur de l'Hôtel de ville et parc Nelson Mandela

Salaires, transport, repas et hébergement inclus dans le budget

Spectacle Echos – Forme itinérante et rencontres sur le territoire :

- Dans le cadre de la nuit de la lecture

Date : Mercredi 17 janvier à 18h

Durée : 1 représentation

Lieu : Médiathèque

Programme LABEL 100% EAC / forme participative 30' + 10' participation + 5' bord de plateau.

- Dans le cadre des établissements scolaires

Date : 1^{er} trimestre 2024 - à définir

Durée : 4 représentations sur 2 journées

Lieu : à définir

Spectacle petite forme Impromptu / Oxygène

Date : 2^{ème} trimestre 2024

Cadre : Sortez c'est l'été ou Journées du patrimoine (septembre 24)

1 représentation

Lieu : à définir

Salaires, transport et hébergement inclus dans le budget

Prise en charge de la Commune : repas pour l'équipe artistique

Clause d'annulation

En cas de crise sanitaire, d'épidémie telle que le Covid-19 et autre cas de force majeure, les partenaires discuteront ensemble pour ajuster, reporter ou modifier les actions prévues en fonction des enveloppes budgétaires qui seront libérées par les annulations.

ARTICLE 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

L'avenant n°1 fait l'objet d'un engagement financier annuel qui sera notifié par la Commune de Saint-Chamond.

Les subventions versées à titre exceptionnel sont imputées sur les crédits réservés exceptionnels, sub 6745-3, du budget de la Commune de Saint-Chamond. Elles seront créditées au compte de la compagnie Voltaik selon les procédures comptables en vigueur, et sous réserve du vote des crédits en budget primitif par le Conseil municipal.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est établi à 13 600 € suivante :

- 4 500 € à la signature de l'avenant n°1
- 4 500 € au 31 juillet 2024
- 4 600 € au 1^{er} décembre 2024

L'ensemble de ces actions 2024 est financé selon la répartition estimative suivante :

I - CREATION 2024	4000 €
Résidence de création et coproduction – Reprise Tempus	
Période 1 : Du 2 au 05/04/2024 (en autonomie avec le décor)	
Période 2 souhaitée : Automne 24 (à définir)	
II - SENSIBILISATION ET EAC – Ateliers de pratique artistique	5799 €
Formation Enseignants / Formateurs : <i>Des outils pour la danse</i> 1 journée Automne 2024 (6h)	
Mise en œuvre de la formation dans les classes avec les enseignants (3 x 2h)	
Ateliers de pratique artistique à destination des amateurs (36h)	
Stage Breakdance Multisports Olympiades - Les ateliers d'Été pour la jeunesse avec la Direction du développement sportif et les centres sociaux. Du 15 au 18 juillet 24 (12h)	
Atelier Echos « Looper - présentation et pratique » avec les élèves des cordes du conservatoire (3h)	
III - DIFFUSION – SPECTACLES (Petites formes)	3801 €
Soirée de lancement de la saison 2024/2025	
EAC - Petite forme Echos / médiathèque - Nuits de la lecture 24 Et en temps scolaire – 5 représentations Programme LABEL 100% EAC	
Petite forme Impromptu ou Oxygène - Été 24 ou JEP (sept 24)	
TOTAL	13 600 €

Tous les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Toute modification du contenu du présent document fera l'objet d'un avenant soumis à l'accord des deux parties.

Fait en deux exemplaires originaux
dont un exemplaire est remis à chacune des parties
A Saint-Chamond, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe en charge de la Culture

Pour l'association VOLTAÏK
Le Président

Mme Sandrine FRANCON

M. Jérôme QUAQUIN